

248<sup>e</sup> séance

## QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 8 mars 1950, à 15 heures.*

*Président : M. Roger GARREAU.*

*Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Nouvelle-Zélande, Philippines, République Dominicaine, Royaume-Uni.*

### **88. Examen des rapports annuels sur l'administration des Territoires sous tutelle** (*reprise du débat de la 44<sup>e</sup> séance*)

CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE,  
1948 (T/413, T/461, T/485, T/485/Add.1, T/486  
et T/L.47.) (*suite*).

1. Le PRÉSIDENT fait remarquer que le Conseil est déjà en retard sur son calendrier et afin d'accélérer ses travaux il demande aux membres de présenter toutes observations au sujet du rapport annuel <sup>1</sup> en même temps qu'ils poseront au représentant spécial leurs questions sur les progrès politiques, économiques et sociaux et sur ceux de l'instruction. Ces observations pourront se fonder sur le rapport annuel, sur le rapport de la Mission de visite (T/461) et sur les réponses faites aux questions écrites (T/L.47.) ou orales posées à l'Autorité chargée de l'administration. Cette procédure, que le Président considère comme la plus logique, permettrait au Conseil d'examiner simultanément l'ensemble des documents dont il est saisi au sujet du Cameroun sous administration britannique et d'aboutir rapidement à des conclusions qu'il pourrait formuler au cours de la dernière séance consacrée au rapport annuel sur le Territoire en question. Le Comité de rédaction chargé des rapports annuels pourra alors entreprendre immédiatement l'élaboration du texte à inclure dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

---

<sup>1</sup> Voir *Report by His Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the General Assembly of the United Nations on the Administration of the Cameroons under United Kingdom Trusteeship for the Year 1948*: His Majesty's Stationery Office, 1949, Colonial No. 244.

Sur l'invitation du Président, le Général Gibbons, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique, prend place à la table du Conseil.

2. M. HENRÍQUEZ UREÑA (République Dominicaine) se réserve le droit de présenter quelques observations d'ordre général à la fin du débat.

3. M. MONOD (France) demande au Président s'il entre bien dans ses intentions que la discussion générale sur le Cameroun sous administration britannique se poursuive d'une traite, sans s'interrompre, comme on l'avait prévu tout d'abord, une fois que les délégués auront fini de poser leurs questions. Il demande également si l'intention est que les membres du Conseil qui désirent poser des questions ou présenter des observations ne traitent pas séparément du rapport annuel, du rapport de la Mission de visite et des pétitions, mais posent leurs questions au sujet des problèmes politiques, économiques, sociaux et éducatifs (dans cet ordre), en se fondant sur les trois textes à la fois. Si telle est vraiment la procédure que propose le Président, l'orateur est persuadé qu'elle permettra au Conseil d'accélérer sensiblement le cours de ses travaux.

4. Le PRÉSIDENT confirme que telle est bien son intention. Si le Conseil adopte cette méthode de travail, il pourra consacrer le reste de la semaine à l'examen du rapport annuel sur le Cameroun sous administration britannique et entreprendre la semaine suivante l'examen du rapport annuel sur le Cameroun sous administration française.

5. M. CARPIO (Philippines) ajoutera volontiers quelques observations préliminaires aux questions qu'il a posées au représentant spécial, mais tient pour acquis que cette procédure n'empêchera pas les membres du Conseil de faire une déclaration d'ordre général pour résumer leurs observations sur le rapport annuel.

6. Les questions orales couvrent parfois un champ très vaste alors qu'un résumé général est utile au Conseil lorsqu'il examine les projets de recommandations à formuler. Seule une telle procédure serait cohérente et logique.

7. Le PRÉSIDENT précise qu'il n'est pas dans ses intentions de supprimer la discussion générale consécutive à l'examen du rapport annuel, puisque cette discussion simplifiera le travail du Comité de rédaction. Les membres du Conseil pourront donc présenter des observations d'ordre général et des conclusions au cours de la dernière phase du débat et revenir sur des points particuliers, s'ils le désirent. Toutefois, ils pourront aussi présenter des observations préliminaires d'ordre général, en même temps qu'ils poseront des questions au représentant spécial.

8. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) accepte les propositions du Président, mais souligne qu'il avait été décidé que l'examen du rapport annuel sur le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique commencerait le 17 mars 1950. Comme, selon

le nouveau programme de travail proposé par le Président, l'examen du rapport annuel sur le Territoire du Cameroun sous administration française ne sera terminé que le 18 mars, l'orateur suppose que la présence à Genève du représentant spécial de l'Autorité chargée du Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique ne sera pas nécessaire avant le 20 mars.

9. M. RYCKMANS (Belgique) estime que le Conseil gagnerait du temps si chaque membre pouvait tirer ses conclusions au cours de la présente discussion, comme il se propose lui-même de le faire. Le secrétariat pourrait prendre note des observations présentées au cours de la discussion et le Conseil pourrait décider ensuite quelles sont, parmi ses observations, celles qu'il désire faire siennes.

10. Le PRÉSIDENT confirme que c'est bien là la procédure qu'il entendait proposer au Conseil.

11. M. CARPIO (Philippines) souligne qu'un grand nombre de ses questions seront accompagnées d'observations préliminaires qu'il fera figurer en temps voulu dans son résumé sur l'ensemble du problème. Il demande au Secrétariat de prendre bonne note de ces observations préliminaires.

12. M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes) appelle l'attention du Conseil sur le fait que le Secrétariat n'a pas encore reçu le rapport de la Mission de visite.

13. M. GERIG (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il croyait d'après les usages antérieurs, que les rapports des missions de visite ne seraient pas nécessairement adoptés de façon formelle par le Conseil à tel ou tel moment, mais seraient considérés comme des sources de renseignements dont le Conseil pourrait se servir jusqu'à ce qu'une autre mission de visite dans le même Territoire ait présenté un nouveau rapport. S'il en est ainsi, rien n'empêche, sans prendre aucune décision formelle à son égard, de faire état du rapport de la Mission de visite dans le Territoire du Cameroun sous administration britannique, même si les observations de l'Autorité chargée de l'administration ne sont pas encore parvenues au Conseil. Le représentant spécial a, de toute façon, fait état de ce rapport dans sa déclaration préliminaire. A moins que le représentant du Royaume-Uni n'y fasse de graves objections, l'orateur suggère que le Conseil se conforme à cette procédure.

14. Selon le PRÉSIDENT, il est évident que les membres du Conseil semblent s'accorder à penser que le Conseil ne peut pas traiter du rapport de la Mission de visite en tant que tel avant d'avoir reçu les observations de l'Autorité chargée de l'administration. Le Conseil n'est pas obligé de prendre une décision au sujet de ce rapport au stade actuel du débat, mais les indications et observations que contient le rapport peuvent être utiles au Conseil dans son examen du rapport annuel. Quant au rapport de la Mission de visite lui-même, le Conseil pourra s'en occuper lors de sa prochaine session si les observations formulées à

ce sujet par l'Autorité chargée de l'administration ne lui parviennent pas à temps pour qu'il les examine au cours de sa présente session.

15. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) est disposé à se rallier à la proposition du représentant des Etats-Unis et espère que les observations de l'Autorité chargée de l'administration seront communiquées au Conseil pour sa prochaine séance.

16. Le PRÉSIDENT, croyant comprendre que la méthode de travail qu'il a proposée est acceptée, suggère que le Conseil poursuive l'examen des conditions politiques dans le Territoire sous tutelle. Il demande aux membres du Conseil de faire porter leurs questions uniquement sur les conditions politiques.

#### *Progrès politique (suite)*

17. M. CARPIO (Philippines) rappelle que, lors de la quarante-quatrième séance du Conseil, le représentant spécial a déclaré que le Territoire sous tutelle disposait d'un personnel administratif presque suffisant et attribué cette situation au fait que du point de vue administratif le Territoire est rattaché à la Nigéria.

18. L'orateur demande au représentant spécial combien l'Emirat de Dikwa, dont la population atteint 250.000 âmes, possède de fonctionnaires des services administratifs et techniques et comment ce district est administré.

19. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que la situation dans l'Emirat de Dikwa est différente de ce qu'elle est dans les régions méridionales du Territoire sous tutelle, car dans l'Emirat, l'administration est, en grande partie, assurée par les autorités indigènes qui disposent d'un personnel considérable. L'orateur n'est pas à même de citer les chiffres exacts, mais ceux-ci figurent dans le rapport annuel.

20. Le personnel de l'Autorité chargée de l'administration comprend un chef de district qui, de temps à autre, est aidé par un adjoint. Des conseillers techniques en poste à Maiduguri, dans la Province de Bornu, se rendent fréquemment à Dikwa où les représentants des autorités indigènes viennent les consulter.

21. M. CARPIO (Philippines) appelle l'attention sur le passage du rapport annuel sur le Territoire du Togo sous administration britannique (section intitulée *Local Government*, p. 58)<sup>2</sup> où est décrit le transfert progressif des fonctions administratives aux autorités indigènes. Une politique analogue, qui pourrait servir de base à un régime démocratique d'autonomie politique sur le plan local, est-elle également appliquée dans le Cameroun sous administration britannique?

22. Le Général GIBBONS (représentant spécial) répond par l'affirmative.

23. M. CARPIO (Philippines) trouve un peu surprenant qu'une telle politique soit appliquée dans une

région dont l'économie est encore primitive. A n'en pas douter, c'est précisément dans ce cas que l'Autorité chargée de l'administration devrait fournir le maximum d'aide sous forme de conseils techniques et de crédit.

24. Si d'autre part la population indigène est capable de mener à bien des tâches comme l'entretien des routes, l'établissement et la perception des impôts, la construction de maisons, le maintien de l'ordre public, l'organisation de dispensaires, d'écoles, etc., l'orateur ne voit pas pourquoi il serait nécessaire de rattacher le Territoire à la Nigéria, ou même de le placer sous tutelle.

25. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que les conditions existantes et les progrès réalisés dans les parties nord et sud du Cameroun sous administration britannique ne sont pas comparables, la partie sud possédant une économie plus développée alors que la partie nord est plus avancée du point de vue politique. C'est pourquoi l'Autorité chargée de l'administration peut s'appuyer sur les autorités indigènes dans une beaucoup plus grande mesure dans le nord que dans le sud. En fait, c'est seulement ainsi qu'elle peut tirer parti des avantages inhérents à la situation politique de cette région.

26. M. CARPIO (Philippines) demande si le représentant spécial ne reconnaît pas que certaines réformes seraient appliquées avec plus de vigueur si elles étaient entreprises et poursuivies sous les auspices de l'Autorité chargée de l'administration, au lieu d'être laissées aux mains des autorités indigènes.

27. Le Général GIBBONS (représentant spécial) est d'avis que des efforts directs de l'Administration seraient peut-être plus énergiques mais n'auraient certainement pas d'aussi bons résultats.

28. Il n'est pas exact que la population indigène doive, par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité, entreprendre toutes sortes de tâches. Certes il n'y a, comme il l'a déjà déclaré, qu'un fonctionnaire de l'Administration dans cette région, mais les techniciens en poste à Maiduguri inspectent régulièrement la région et conseillent les autorités indigènes.

29. M. CARPIO (Philippines) voudrait savoir pourquoi les chiffres de présence dans les écoles sont si bas dans l'Emirat de Dikwa. Selon le rapport annuel la proportion des enfants d'âge scolaire inscrits est de 1 % seulement.

30. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que très peu d'enfants indigènes fréquentent les écoles organisées par les Européens, bien que beaucoup d'entre eux suivent les cours des écoles coraniques, car la population de la région de Dikwa est musulmane et a, par conséquent, un très fort préjugé contre la forme occidentale d'enseignement. Il faudra beaucoup de temps pour que le nombre d'élèves des écoles organisées à l'occidentale augmente. Les chiffres fournis ne permettent nullement de douter de l'œuvre accomplie par l'Autorité chargée de l'administration dans cette région.

<sup>2</sup> Voir *Report by His Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the General Assembly of the United Nations on the Administration of Togoland under United Kingdom Trusteeship for the Year 1948* : His Majesty's Stationery Office, 1949, Colonial No. 243.

31. M. CARPIO (Philippines) rappelle que le rapport annuel pour 1947 signale que la population des territoires du Nord est devenue consciente de la nécessité et de l'importance de l'instruction et que, s'il est difficile de la faire bénéficier de facilités assez nombreuses en matière d'enseignement, c'est en grande partie à cause du manque de personnel. L'orateur estime que cette déclaration ôte toute valeur aux explications fournies par le représentant spécial.

32. Le Général GIBBONS (représentant spécial) fait valoir qu'il en juge d'après l'unique voyage qu'il ait fait dans cette partie du Territoire. Il tient à souligner que la Mission de visite a tiré une conclusion analogue.

33. M. CARPIO (Philippines) se réfère à la réponse écrite de l'Autorité chargée de l'administration à la question 16 (T/L.47), réponse où il est dit qu'en 1948, un Africain du Cameroun a été promu à un poste technique élevé; il en conclut que le passage de l'avant-propos au rapport annuel (paragraphe 6) où il est dit que les Africains sont promus en nombre croissants aux postes élevés de l'administration, se rapporte, en fait, à la Nigéria. L'orateur espère qu'à l'avenir le rapport annuel ne contiendra plus de généralisation ambiguë de cet ordre.

34. Le Général GIBBONS (représentant spécial) fait remarquer que le passage dont le représentant des Philippines a fait état a évidemment trait à ce qui se passe dans le Protectorat de la Nigéria. Etant donné que la politique du Gouvernement de la Nigéria et la situation qui y règne doivent nécessairement influencer la situation du Cameroun, l'Autorité chargée de l'administration a jugé utile de faire au Conseil de tutelle une déclaration au sujet de la politique du Gouvernement de la Nigéria.

35. A mesure que le nombre d'Africains possédant la compétence nécessaire augmentera, le nombre de ceux qui seront nommés à des postes importants grandira aussi.

36. M. CARPIO (Philippines) déclare que la réponse du représentant spécial renforce encore sa conviction qu'il est difficile pour le Conseil de tutelle de se faire une opinion exacte sur les conditions et les progrès réalisés dans le Territoire, son administration étant étroitement associée à celle de la Nigéria.

37. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) estime qu'il ressort clairement du contexte que les paragraphes 5 et 6 de l'avant-propos au rapport annuel concernent la Nigéria. Cet avant-propos a été inséré dans le rapport annuel parce qu'il est, espérait-t-on, susceptible de donner au Conseil un tableau d'ensemble de la situation. Si, cependant, les intentions de l'Autorité chargée de l'administration venaient à être mal interprétées, l'orateur recommanderait à son Gouvernement de ne plus faire figurer de préface de ce genre dans le rapport annuel.

38. M. RYCKMANS (Belgique) dit que la traduction de la question 17 (T/L.47) posée par sa délégation n'est pas claire. Cette question a trait à la section 121

(pp. 91-92) du rapport annuel, où il dit que, dans le nord, ce sont les Fulani qui occupent encore la plupart des postes supérieurs de l'administration indigène. L'orateur tient à préciser qu'il avait demandé si le fait que des hommes d'une autre culture occupent beaucoup de postes supérieurs dans l'administration indigène n'exposait pas les Animistes à se voir imposer contre leur gré, une loi coranique contraire à leurs coutumes locales. Les Fulani suivent les règles imposées par le Coran alors que les Animistes appliquent leur propre constitution.

39. Le Général GIBBONS (représentant spécial) répond que le danger sur lequel le représentant de la Belgique a appelé l'attention du Conseil existe certainement. L'Autorité chargée de l'administration ne le perd jamais de vue. Le pouvoir qu'ont les administrateurs de reviser les jugements des tribunaux indigènes constitue une sauvegarde suffisante pour les populations animistes. L'influence exercée par l'Autorité chargée de l'administration sur les dirigeants musulmans du pays a également donné de bons résultats.

40. Il est en effet exact que le danger ne disparaîtra tout à fait que lorsqu'un grand nombre de personnes, de religion païenne, seront nommées à des postes de l'administration indigène. C'est pourquoi tout est mis en œuvre actuellement pour faire participer ces éléments de la population aux conseils indigènes. Bien que l'orateur ne soit pas en mesure de donner des chiffres précis, il peut assurer le Conseil qu'au cours des deux années qui viennent de s'écouler, beaucoup de païens des montagnes du nord du territoire ont été nommés chefs de districts. Un certain nombre d'entre eux font également partie des conseils consultatifs des chefs de districts.

41. M. RYCKMANS (Belgique) estime que le Conseil devrait manifester son approbation du fait qu'un commissaire a été nommé pour le Territoire du Cameroun sous administration britannique.

42. Aucun représentant n'ayant plus d'observations à formuler ni de question à poser au sujet du progrès politique, le PRÉSIDENT invite le Conseil à aborder l'examen des questions relatives au progrès économique du Cameroun sous administration britannique.

#### *Progrès économique.*

43. M. GERIG (Etats-Unis d'Amérique) demande au représentant spécial de lui fournir des renseignements complémentaires au sujet de la question 20 (T/L.47) relative à l'emploi qui sera fait à l'avenir de l'excédent de bénéfices de la *Cameroons Development Corporation*, et de la réponse qui y a été faite. Il est indiqué dans cette réponse qu'en 1948, sur un total de £54.352 9s. 2d., le Gouverneur a affecté 42.000 livres sterling au Cameroun du Sud. 35.000 livres sterling doivent être consacrées à des projets de développement. Pourquoi une proportion aussi forte des bénéfices a-t-elle été allouée à la partie sud du Cameroun?

44. La section 36 (pp. 50-58) du rapport annuel contient, de même que le chapitre II a), section (iii) du rapport de la Mission de visite, (T/461) un compte rendu détaillé et intéressant de l'activité de la *Cameroons Development Corporation*. L'impression de l'orateur — qu'il s'est faite au cours de sa récente visite dans le Territoire — c'est que l'utilisation des bénéfices de la *Corporation* au profit des habitants est de la plus haute importance pour le développement économique de l'ensemble du Territoire. La *Corporation* est en possession de quelque 101.000 hectares dont seulement 32.000 sont actuellement en exploitation. La production de bananes en 1948 a été évaluée à 4 millions de régimes et l'on s'attend à une production plus importante à l'avenir.

45. Pour la répartition des bénéfices, le Gouverneur est-il parti de l'idée que la population qui vit et travaille dans le voisinage immédiat des domaines de la *Corporation* doit profiter en premier lieu des bénéfices de la *Corporation*, bien qu'il semble que les besoins de la partie septentrionale du Territoire soient aussi grands, sinon plus grands, que ceux de la partie méridionale?

46. Le Général GIBBONS (représentant spécial) croit pouvoir sans indiscretion exposer les raisons qui ont incité le Gouverneur à adopter la décision qu'il a prise quant à la répartition des bénéfices, répartition dont il est fait état dans la réponse à la question écrite n° 20. Le Gouverneur a estimé que, à l'occasion du premier bilan de la *Cameroons Development Corporation* qui fasse ressortir un bénéfice, il serait sage de consacrer une somme considérable à la partie sud du Cameroun afin d'associer plus étroitement la population à l'œuvre de la *Corporation* et, ainsi, d'éveiller son intérêt.

47. Voici les dispositions pratiques qui ont été prises pour l'utilisation de cette somme de 35.000 livres sterling. Des Comités divisionnaires de développement ont récemment été créés dans toutes les divisions administratives du sud du Cameroun, sous la présidence du fonctionnaire principal de la division; à ces comités sont représentés les éléments progressistes de la population, organisés en unions tribales et en *improvement associations*. Ces comités comprennent également des représentants des Conseils des autorités indigènes, des missions, des services de l'administration et du personnel de la *Cameroons Development Corporation* même. A l'heure actuelle, chacun de ces comités procède à une enquête dans sa propre division et étudie tout particulièrement les projets de développement dont la réalisation ne saurait être assurée par l'initiative privée, mais pour lesquels aucun crédit ne sera cependant prévu au budget. Ces enquêtes préliminaires une fois terminées, des propositions portant sur des projets bien déterminés et sur les frais qu'ils entraîneraient seront présentées. La somme de 35.000 livres sterling réservée au financement de projets de développement local sera ensuite répartie selon l'ordre de priorité des projets qui sera établi par voie de consultations à un échelon supérieur, c'est à dire entre le Commissaire spécial pour le Cameroun, les membres des assem-

blées provinciales, le Président de la *Cameroons Development Corporation*, les membres de la *National Federation*, etc.

48. L'orateur tient également à relever qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'utilisation des 12.000 livres sterling qui restent. Le Gouverneur attend encore les propositions qui doivent être faites pour la partie septentrionale du Territoire. Il est vraisemblable qu'elles lui permettront d'approuver l'utilisation de cette somme dans les territoires du Nord.

49. M. KHALIDY (Irak) demande au représentant spécial de dire au Conseil comment s'est terminée la grève qui s'était déclarée en novembre 1949 parmi les travailleurs de la *Cameroons Development Corporation*.

50. Le Général GIBBONS (représentant spécial) attire l'attention du Conseil sur ce qui est dit de la façon dont cette grève s'est terminée aux paragraphes 59, 60 et 61 des Observations de l'Autorité chargée de l'administration au sujet de la pétition de la *Cameroons National Federation* (T/486). L'orateur ajoute que, depuis la rédaction de ce compte rendu, il a été créé beaucoup de coopératives d'essai dans les plantations et que l'expérience a fort bien réussi. Ces comptoirs ont déjà aidé dans une mesure considérable à remédier au sentiment de frustration qu'éprouvaient les travailleurs après la grève.

51. M. RYCKMANS (Belgique) juge excessifs les bénéfices de 9 millions de livres sterling réalisés par la *Cocoa Marketing Board* au cours de l'exercice 1947/48. L'orateur sait parfaitement qu'il faut constituer une réserve pour les mauvaises années, mais il croit abusif un prix d'achat à la production qui permet de réaliser un tel profit. Ne serait-il pas préférable de relever le prix d'achat afin d'encourager les producteurs, même si pour cela on doit se contenter d'un bénéfice moins important?

52. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que tout ce qu'il peut dire, c'est que les experts, à la fois européens et africains, qui dirigent le *Cocoa Marketing Board* estiment avoir établi de façon équitable le prix payé aux producteurs par rapport au prix de vente réalisé. L'orateur rappelle que, pendant très longtemps, le prix à la production n'a été maintenu que grâce à des subventions du *Marketing Board*. Les producteurs de cacao eux mêmes sont tout à fait satisfaits des prix qui leur sont payés, comme le montre l'accroissement de 50 % de la production de cacao entre 1947 et 1948, et à nouveau entre 1948 et 1949. Le cacao produit au Cameroun ne représente que le 3 ou 4 % de la production de la Nigéria, il y a lieu de noter cependant qu'en raison du prix particulièrement élevé payé par la *Cocoa Marketing Board* pour les meilleures qualités de cacao, c'est sur ces qualités qu'a porté en grande partie l'accroissement de la production.

53. Le Cameroun a également reçu une part importante des subventions du *Cocoa Marketing Board* qui aideront, à l'avenir, au développement de la production de cacao.

Au cours de l'année 1949, il a reçu 4.725 livres sterling pour la rectification d'une route de Kumba à Mbonge, en direction de la crique de Calabar; 3.775 livres sterling pour la construction d'une route de Tombel, sur la frontière anglo-française, à Nyasoso, au nord; 5.000 livres sterling qui doivent contribuer au financement de la construction d'une route allant de Tombel vers le sud, en direction des chutes du fleuve Mungo, nouvelle route qui permettra, dans des conditions plus économiques, de transporter le cacao produit autour de Kumba, d'où vient le gros de la récolte du Cameroun.

54. M. DUSSAUT (Argentine) voudrait savoir si, en dehors des subventions en vue du développement dont vient de faire état le représentant spécial, les producteurs, la classe ouvrière et la population dans son ensemble profitent de la répartition des bénéfices du *Board* sous la forme de services de prévoyance sociale, par exemple.

55. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare qu'aucune subvention à d'autres fins que la construction de routes n'a encore été accordée dans le Territoire sous tutelle par le *Cocoa Marketing Board*. L'orateur ne peut dire à quelles fins le *Board* a accordé des subventions dans d'autres parties de la Nigéria.

56. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) croit que le représentant de l'Argentine apprendra sans doute avec intérêt que dans la colonie de la Côte de l'or, où il existe aussi un *Cocoa Marketing Board*, des subventions considérables ont été accordées à des fins sociales.

57. M. CARPIO (Philippines) fait remarquer qu'il ressort de la section 36 (b) (page 53) du rapport annuel qu'en 1947 et 1948 le *Cocoa Marketing Board* de la Nigéria a réalisé des bénéfices qui représentent 18.084.226 livres sterling auxquels il faut ajouter un bénéfice supplémentaire de 1.169.906 livres sterling pour les années 1939 à 1943, soit en tout, un bénéfice de 19.254.132 livres sterling. Si la part du Cameroun britannique dans la production de la Nigéria est de 3 %, l'on pourrait à bon droit supposer que le Cameroun doit aussi recevoir 3 % des bénéfices, c'est à dire 557.624 livres sterling. Cependant, selon le représentant spécial, le Cameroun britannique a profité de services qui représentent seulement un peu plus de 10.000 livres sterling. Le représentant spécial ne croit-il pas que le Territoire sous tutelle n'est pas traité équitablement?

58. Le Général GIBBONS (représentant spécial) ne saurait se rendre à l'argument du représentant des Philippines. Une Commission chargée de la commercialisation d'un produit doit nécessairement tirer des plans à très longue échéance.

59. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) fait remarquer que toutes les recettes du *Board* ne sont pas nécessairement affectées à la construction de routes ou à d'autres fins. La plus grande partie est mise en réserve pour les mauvaises années où le prix du cacao baisse très sensiblement.

60. En réponse à une nouvelle question de M. CARPIO, le Général GIBBONS déclare qu'il ne sait pas si

le *Marketing Board* paie des impôts, mais qu'il s'efforcera de se procurer sans retard des renseignements à ce sujet à l'intention du Conseil.

61. Revenant à la question de la *Cameroons Development Corporation*, M. CARPIO (Philippines) souligne que le représentant des Etats-Unis a fait état de bénéfices représentant environ 54.000 livres sterling. Il ressort cependant du chapitre II (a), section (iv), du rapport de la Mission de visite que les bénéfices pour 1947 et 1948 se sont élevés à un total de 521.671 livres sterling.

62. Le fait suivant est également hautement significatif: lorsque les plantations étaient la propriété d'Allemands, le Gouvernement de la Nigéria n'en tirait presque aucune recette sous forme d'impôts, alors qu'à l'heure actuelle où les plantations sont censées appartenir aux indigènes et sont exploitées à leur profit, le Gouvernement de la Nigéria n'en a pas tiré moins de 367.000 livres sterling, montant de la somme prélevée sur les bénéfices pour 1947/48 pour le paiement de l'impôt sur le revenu. Etant donné que dans le Territoire le besoin de capitaux d'investissements est extrême, l'orateur se demande si ces sommes ne devraient pas être dépensées dans l'intérêt même du Territoire.

63. Le Général GIBBONS (représentant spécial) fait remarquer que la Mission de visite a utilisé le mot «bénéfices» pour désigner l'ensemble des bénéfices commerciaux de la *Cameroons Development Corporation*, c'est à dire le total des sommes qu'elle a reçues pour les marchandises produites, déduction faite du prix de revient. Cependant, il faut déduire de ces bénéfices certaines autres sommes: premièrement, les impôts perçus sur la *Corporation* en tant qu'entreprise commerciale; deuxièmement, les sommes destinées à accroître la productivité de la *Corporation*, lui permettant ainsi de gagner davantage et de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de ses statuts en tant qu'employeur modèle; troisièmement, enfin, certaines sommes considérées comme une assurance contre les dégâts causés par les ouragans, dégâts auxquels la récolte de bananes est particulièrement exposée et qu'aucune compagnie d'assurance ne veut couvrir. Ce qui reste constitue le bénéfice résiduel qui s'est élevé à 54.000 livres sterling; cette somme a été utilisée directement au profit de la population du Cameroun.

64. En ce qui concerne les impôts, l'orateur fait valoir que la somme de 367.000 livres sterling représente le total des impôts à payer non pas pour deux exercices financiers, mais pour quatre exercices financiers échelonnés de 1946 à 1950. Les chiffres cités dans les tableaux 13 et 14 (pp. 310-313) des annexes statistiques au rapport annuel montrent clairement que la Nigéria accorde au Cameroun britannique des subventions beaucoup plus considérables que le montant des impôts perçus dans ce Territoire.

65. M. RYCKMANS (Belgique) demande au représentant spécial si la somme de £272.800 portée au tableau 13 (p. 312) comme étant le revenu total du Ter-

ritoire sous tutelle, comprend les impôts payés par la *Cameroons Development Corporation*.

66. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que les chiffres portés au tableau 13 ne comprennent pas en fait les impôts payés par la *Corporation*, car celle-ci n'avait pas encore payé d'impôts lorsque le rapport annuel a été rédigé. La *Corporation* a effectué son premier versement d'impôts pour un montant de quelque 157.000 livres sterling à la fin de l'exercice financier 1948/49 et il en sera tenu compte dans le tableau correspondant du rapport annuel pour 1949.

67. M. CARPIO (Philippines) estime que, si grand que soit le déficit actuel du budget du Gouvernement de la Nigéria en ce qui concerne le Cameroun britannique, il serait amplement couvert par les énormes recettes d'impôts que la Colonie peut s'attendre à tirer des bénéfices croissants que la *Cameroons Development Corporation* espère faire. L'orateur voudrait savoir si l'Autorité chargée de l'administration, ou le Gouvernement de la Nigéria, a jamais envisagé la possibilité d'utiliser ces bénéfices pour racheter le capital de 850.000 livres sterling investi par le Gouvernement de la Nigéria dans l'achat des plantations. Au niveau élevé qu'atteignent actuellement les bénéfices, le remboursement pourrait se faire en quatre ou cinq années et les bénéfices réalisés par la suite pourraient être utilisés au seul profit du Territoire sous tutelle.

68. Le Général GIBBONS (représentant spécial) précise que le plan actuel de liquidation de la dette initiale prévoit que le remboursement s'échelonne sur une période de trente-cinq ans. Le remboursement est porté au bilan annuel de la *Corporation* sous la rubrique « Loyer à payer au Gouverneur de la Nigéria ». La somme annuelle à verser sera vraisemblablement fixée à environ 40.000 livres sterling. Bien que le représentant spécial ne fasse pas partie du Conseil d'administration de la *Corporation*, il croit savoir qu'en essayant de liquider cette dette plus rapidement, la *Cameroons Development Corporation* estimerait qu'elle paralyse dangereusement son activité immédiate. On utilise déjà à plein les recettes de la *Corporation* aux fins que l'orateur a mentionné. En outre, le Conseil reconnaîtra — il n'en doute pas — que le plus important c'est que, dès le début, la *Corporation* puisse faire profiter la population du Cameroun de sommes importantes directement et immédiatement utilisables.

69. M. CARPIO (Philippines) déclare que la réponse du représentant spécial lui paraît illogique. Si les autorités de la Nigéria souhaitent vraiment que la population du Territoire tire profit de l'achat des plantations et ne considèrent pas cet achat comme une simple affaire commerciale, l'orateur ne voit pas pourquoi elles ne renoncent pas aux impôts actuellement perçus sur la *Cameroons Development Corporation* pour utiliser une somme équivalente au montant de ces impôts pour le rachat, en six ans, du capital investi.

70. Le Général GIBBONS (représentant spécial) estime que les contribuables de la Nigéria seraient certainement mécontents si l'administration cessait d'ac-

corder un traitement égal à toutes les entreprises commerciales selon sa politique déclarée. Ces contribuables sont déjà venus à l'aide de la population du Cameroun en fournissant un capital considérable, qui a permis l'achat des plantations, et en faisant le nécessaire pour que ce capital soit remboursé grâce à l'activité de la *Cameroons Development Corporation* au cours d'une période si longue que la population du Cameroun ne s'apercevra guère de la dépense que représente ce remboursement.

71. M. CARPIO (Philippines) fait remarquer que la plus grande partie des 272.800 livres sterling qui représentent le total des recettes du Trésor du Cameroun pour l'exercice financier 1947/1948, non compris les bénéfices de l'exploitation des domaines ou des transactions commerciales de la *Cameroons Development Corporation*, a été gardée par le Gouvernement de la Nigéria en paiement des services du personnel fourni au Territoire. Par exemple, il semble que, dans les différentes administrations indigènes, le Territoire sous tutelle paie effectivement la moitié du traitement des chefs. Mise à part la question du prêt consenti par le Gouvernement de la Nigéria pour l'achat des plantations, on pourrait donc, à proprement parler, considérer la politique de rattachement administratif comme une bonne affaire pour la Nigéria.

72. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que le Gouvernement de la Nigéria et la *Cameroons Development Corporation* étant distincts, cette dernière ne peut être considérée comme une affaire commerciale pour le premier. En ce qui concerne la question des recettes et des dépenses publiques, l'orateur souligne qu'il est nécessaire non seulement de citer les chiffres auxquels on évalue les recettes provenant du Territoire sous tutelle, mais aussi le chiffre des dépenses faites dans ce Territoire. En regard du chiffre de 272.800 livres sterling cité par le représentant des Philippines, on doit placer le chiffre beaucoup plus important de 541.080 livres sterling dépensées pour le Territoire sous tutelle au cours de la même année. Si c'est là une affaire commerciale, c'est une mauvaise affaire du point de vue de la Nigéria.

73. M. CARPIO (Philippines) voudrait savoir si le droit de propriété des habitants sur les plantations a été formellement reconnu par l'Autorité chargée de l'administration.

74. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que le droit de propriété des habitants a été reconnu par les ordonnances de 1946, en vertu desquelles a été constituée la *Cameroons Development Corporation*.

75. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) ajoute que le texte des ordonnances a été envoyé au Secrétariat et qu'il sera sans doute distribué aux membres du Conseil.

*La séance est suspendue à 17 heures et reprise à 17 h. 25.*

76. M. CARPIO (Philippines) voudrait savoir si, en sus des 367.000 livres sterling d'impôts payés en deux ans par la *Cameroons Development Corporation*, celle-ci a aussi payé au Gouvernement de la Nigéria un

loyer annuel de 40.000 livres sterling, plus l'intérêt du capital restant à rembourser.

77. Le Général GIBBONS (représentant spécial) rappelle — il l'a déjà précisé — que la somme de 367.000 livres sterling représente le montant des impôts à percevoir non pour deux mais pour quatre exercices financiers. Le montant annuel à verser pour le remboursement du capital investi par le Gouvernement de la Nigéria dans l'achat des plantations reste encore à fixer, comme l'orateur l'a déjà indiqué, mais il sera vraisemblablement d'environ 40.000 livres sterling. Il comprendra tous les intérêts sur le prêt.

78. M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer au représentant des Philippines que le chapitre II a), section (iii), du rapport de la Mission de visite, expose que d'après les propositions qui ont été finalement approuvées et sont ultérieurement entrées en application, le Gouvernement de la Nigéria devait acheter à l'administrateur des biens ennemis les propriétés des ressortissants des pays anciennement ennemis, les déclarer terres indigènes et les louer à une société dont l'activité serait régie par un statut : la *Cameroons Development Corporation*, qui les exploiterait et les mettrait en valeur, non pas au profit de particuliers, mais pour le bien commun de la population du Territoire dans son ensemble. Le taux d'intérêt du capital investi, auquel le représentant des Philippines a fait allusion, est indiqué à la page 74 du rapport de la Mission de visite comme étant de  $3\frac{1}{4}\%$ .

79. M. CARPIO (Philippines) voudrait savoir quelles autres recettes le Gouvernement de la Nigéria tire de la *Cameroons Development Corporation* sous forme d'autres impôts, par exemple, de droits de douane ou de droits à l'exportation.

80. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que ces recettes sont comprises dans les chiffres que donne, sur le produit des droits de douane, le tableau 13 (p. 311) des annexes statistiques au rapport annuel. Mais il n'est pas en mesure pour le moment de fournir le décompte de ces chiffres.

81. M. CARPIO (Philippines) demande s'il ne serait pas plus normal que le loyer soit payé aux propriétaires, qui sont sensés être les indigènes du Territoire sous tutelle.

82. Selon le Général GIBBONS (représentant spécial), le représentant des Philippines n'ignore assurément pas que le chapitre « Loyer » du bilan de la *Cameroons Development Corporation* représente en fait, comme il l'a déjà expliqué, l'amortissement du capital investi par le Gouvernement de la Nigéria en même temps que l'intérêt sur ce capital.

83. M. CARPIO (Philippines) déclare que le Gouvernement de la Nigéria semble tirer du Territoire sous tutelle, par l'intermédiaire de la *Cameroons Development Corporation*, au titre de l'impôt sur le revenu, une somme qui, pour 1947 et 1948, s'est élevée à 36.000 livres sterling. Il en tire encore 40.000 livres sterling par an, au titre de ce que l'on appelle « Loyer ». Ainsi que des droits de douane dont le Conseil

ne peut évaluer le montant et des droits à l'exportation sur les produits de la *Cameroons Development Corporation*.

84. L'orateur demande si la raison pour laquelle il est impossible d'abréger la période de 40 ans — le remboursement — n'est pas en réalité qu'en agissant ainsi, la Nigéria perdrait totalement ces sommes.

85. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) souligne premièrement que le représentant spécial ayant, à plusieurs reprises, déclaré que l'impôt sur le revenu dont il a été question devait s'échelonner sur quatre ans, le représentant des Philippines continue néanmoins à en parler comme s'il devait être perçu en deux ans; deuxièmement, que le versement annuel 40.000 livres sterling est effectué au titre du remboursement du prêt consenti par le Gouvernement de la Nigéria.

86. M. CARPIO (Philippines) fait remarquer que sa question est restée sans réponse; et en disant que 376.000 livres sterling ont été payées au titre de l'impôt sur le revenu pour les deux années 1947 et 1948, il ne fait que citer le chapitre II a), section iv), du rapport de la Mission de visite. L'Autorité chargée de l'administration semble avoir approuvé cette constatation lorsqu'elle a répondu aux questions écrites.

87. L'orateur fait également observer qu'en réponse à la question 21 (T/L.47), l'Autorité chargée de l'administration a laissé entendre que le prix des bananes pour 1950, à savoir 32 livres sterling la tonne f.o.b., assure le profit maximum au Territoire et que le Ministère du ravitaillement ne réalise pour ainsi dire aucun bénéfice lorsqu'il vend les bananes de la *Cameroons Development Corporation* dans le Royaume-Uni. Cependant, un article publié par le *Daily Express*, le 6 mars 1950, signalait que les producteurs de bananes de la Sierra Leone sont mécontents parce que le prix que leur paie le Ministère du ravitaillement est trop bas par rapport au prix de vente pratiqué par le Ministère dans le Royaume-Uni et qui s'établit à environ 170 livres sterling la tonne. Même si l'on tient compte des frais de transport et d'assurance et de tous les autres frais, il semble qu'il reste encore une très large marge de bénéfice. L'orateur demande si le représentant spécial pourrait indiquer au Conseil pourquoi la *Cameroons Development Corporation* n'a pas pris de mesures pour s'assurer un meilleur prix pour ses produits en créant, au besoin, un service de vente à Londres et en vendant directement aux grossistes du Royaume-Uni.

88. Le Général GIBBONS (représentant spécial) fait remarquer que la *Corporation* a sans doute de bonnes raisons de croire qu'en procédant ainsi elle agit au mieux de ses intérêts. L'orateur n'est pas expert en matière de marché de bananes, mais il tient à faire remarquer que dans les transactions commerciales du genre de celles dont a parlé le représentant des Philippines, il entre des facteurs autres que le prix réel obtenu. Il est évident, par exemple, que l'un des avantages que la *Corporation* tire de son accord avec le Ministère du ravitaillement, c'est que par là elle s'est fermement établie dans l'un des plus impor-

tants et des plus constants marchés du monde pour les bananes.

89. M. CARPIO (Philippines) rappelle que le Conseil a demandé<sup>3</sup> à l'Autorité chargée de l'administration de joindre en annexe au rapport annuel sur ce Territoire le rapport annuel de la *Cameroons Development Corporation*. En réponse à la question 28 (T/L.47), il est indiqué que l'on étudie actuellement la possibilité de joindre une copie du rapport annuel de la *Corporation* au rapport annuel sur le Territoire sous tutelle. Le rapport complet et le bilan financier du *Cocoa Marketing Board* de la Côte de l'Or ayant été joints au rapport annuel sur le Togo sous administration britannique, l'orateur ne voit pas pourquoi l'on ne procède pas de même pour le rapport de la *Cameroons Development Corporation*. Il demande au représentant spécial s'il peut donner lui-même l'assurance qu'il en sera fait ainsi dans le rapport annuel pour 1949 et les années suivantes.

90. Le Général GIBBONS (représentant spécial) ne sait pas encore si cela sera possible. Si l'on veut que le Conseil reçoive le rapport annuel sur le Territoire à temps pour que des questions écrites soient préparées, il faut que le rapport soit envoyé à l'imprimeur à la fin d'avril. L'assemblée annuelle du conseil d'administration de la *Cameroons Development Corporation* a également lieu en avril et son rapport annuel, qui n'est publié que par la suite, n'est d'ordinaire pas prêt avant la fin de juin. Sauf au cas où l'on devrait joindre le rapport annuel de la *Corporation* au rapport annuel sur le Territoire pour l'année suivante, il serait préférable, pour la commodité du Conseil, que l'Autorité chargée de l'administration continue de présenter au Conseil les deux rapports séparément. Pour sa part, l'orateur trouverait beaucoup plus pratique que les deux rapports soient présentés en un seul volume, et si l'Autorité chargée de l'administration trouvait le moyen d'y parvenir, elle le ferait certainement.

91. M. CARPIO (Philippines) demande au représentant spécial le montant des bénéfices réalisés en 1949 par la *Cameroons Development Corporation*, quelle proportion de ces bénéfices a été réservée pour le paiement de l'impôt et quelle proportion sera utilisée au profit des habitants du Territoire.

92. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que ces chiffres ne seront connus que lorsque le bilan aura été présenté à l'assemblée annuelle de la *Corporation*, qui a lieu d'ordinaire au début d'avril, comme l'orateur l'a déjà dit.

93. M. CARPIO (Philippines) voudrait savoir si l'Autorité chargée de l'administration a jamais envisagé de rembourser à la population du Territoire sous tutelle le prix d'achat des plantations, étant donné qu'avant la guerre les sociétés allemandes qui les exploitaient ne payaient pour ainsi dire pas d'impôts et que ces plantations ont été exploitées par leurs propriétaires

allemands sans que la population elle-même en ait profité.

94. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) déclare que l'Autorité chargée de l'administration est tenue par les traités de paix de verser la somme payée pour l'achat des plantations au Fonds central allié des réparations et que l'Autorité chargée de l'administration n'a pas le pouvoir de la retirer de ce Fonds.

95. M. CARPIO (Philippines) croit savoir que les 850.000 livres sterling en question reviendront en dernière analyse au Royaume-Uni au titre des réparations. Ce qu'il voudrait savoir, c'est si l'Autorité chargée de l'administration n'envisagerait pas de verser l'équivalent de cette somme au Territoire sous tutelle, étant donné que la population n'a retiré aucun bénéfice pendant la période où les plantations étaient exploitées par les propriétaires allemands.

96. Relevant que sa question est restée sans réponse, l'orateur déclare que dans le domaine du développement économique en général, il ne peut s'empêcher de mettre en contraste le rythme du développement du Cameroun sous administration britannique et celui du Cameroun sous administration française. Le rapport de la mission de visite sur le premier de ces Territoires donne l'impression que c'est un pays arriéré, habité par des cultivateurs, peu touché par le progrès et disposant de moyens de communication insuffisants. Par contre, le rapport de la mission sur le second (T/462) trace un tableau très différent, de développement moderne et de grande activité. L'orateur doit en conclure que le Cameroun sous administration britannique a été fort négligé entre les deux guerres, les ressources étant exploitées sans profit réel pour le Territoire par des sociétés étrangères qui possédaient des plantations et des comptoirs. Il n'est pas surprenant que dans les nombreuses pétitions adressées au Conseil les indigènes protestent vigoureusement, ainsi que cela ressort de la troisième partie a) du document établi par le Secrétariat au sujet des questions d'ordre général que soulèvent les pétitions (T/485).

97. C'est pourquoi, comme il est indiqué dans la question 33 (T/L.47), la délégation des Philippines estime que la somme de 1.500.000 livres sterling affectée au fonds de développement et étalée sur dix ans est beaucoup trop faible pour annuler la dette que l'Autorité chargée de l'administration a contractée envers la population de plus d'un million d'habitants qui vit dans le Territoire. L'orateur demande : premièrement, si l'on peut à juste titre présumer que la mise en valeur du Cameroun sous administration britannique a été négligée entre les deux guerres mondiales par rapport à celle du Cameroun sous administration française ; deuxièmement, si l'Autorité chargée de l'administration, c'est à dire le Gouvernement du Royaume-Uni et non le Gouvernement de la Nigéria, n'estime pas qu'il faudrait redoubler d'efforts pour rattraper le retard.

98. Le Général GIBBONS (représentant spécial) déclare que son expérience du Cameroun sous administration britannique étant limitée à l'année dernière, et son expérience du Cameroun sous administration

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, supplément n° 4, p. 9.

française étant nulle, il ne se sent guère qualifié pour répondre à la première question du représentant des Philippines. Quant à la seconde, il croit que le représentant du Royaume-Uni serait mieux placé pour y répondre.

99. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) déclare que la réponse à la deuxième question du représentant des Philippines est négative.

100. M. DUSSAUT (Argentine) rappelle les efforts faits par la France au siècle dernier pour arriver à une unité de mesure commune et indique que cette unité de mesure a fait l'objet de conventions mondiales. Il cite en particulier la Convention internationale sur le mètre, signée à Paris en 1875 et qui a été ratifiée par tous les Etats représentés au Conseil, y compris la Grande-Bretagne, qui a néanmoins fait des réserves en ce qui concerne l'application de cette convention sur son Territoire. L'orateur se demande donc si, dans les rapports présentés par le Gouvernement du Royaume-Uni sur les Territoires sous tutelle placés sous administration britannique, il y aurait un inconvénient à faire usage du système métrique, universellement reconnu, comme l'a fait la Mission de visite dans son propre rapport. En ce qui concerne la monnaie, il faudrait naturellement se conformer au système monétaire anglais. Cependant, l'orateur estime que dans un rapport destiné aux Nations Unies et qui doit donc être utilisé sur le plan international, il serait souhaitable que l'on utilisât un système universellement accepté lorsqu'il s'agit de poids et de mesures.

101. En réponse au PRÉSIDENT qui voudrait savoir si son intervention est une observation ou une question, M. DUSSAUT déclare que, pour le moment, c'est seulement une observation, qui, si le Conseil y consent, pourra faire ultérieurement l'objet d'une proposition en bonne et due forme.

102. Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) déclare qu'il présentera à son Gouvernement l'intéressante suggestion du représentant de l'Argentine, qui s'applique également aux Territoires sous tutelle placés sous l'administration des Etats-Unis. Il indique que l'on pourra peut-être se rendre à cette suggestion en donnant les mesures métriques entre parenthèses après les mesures anglaises.

103. M. KHALIDY (Irak) déclare que, renseignements pris, la mission de visite a constaté que l'accord conclu entre la *Cameroons Development Corporation* et le Ministère du ravitaillement pour l'achat de bananes en provenance du Cameroun n'est en rien préjudiciable à la *Cameroons Development Corporation* elle-même.

104. La *Cameroons Development Corporation* et le problème des Bakweri sont intimement liés. On ne peut s'attendre à ce que les Bakweri comprennent les délicats rouages de la vie économique moderne ; les Bakweri ont informé la Mission de visite qu'ils voulaient reprendre possession des plantations, ne serait-ce que nominativement. Mais le rapport annuel montre que le problème est plus compliqué qu'il n'apparaît au premier abord et que l'exploitation des plantations par la *Corporation* est en fin de compte dans l'intérêt des indigènes. L'ora-

teur est certain que le très compétent fonctionnaire local chargé des relations extérieures a beaucoup fait pour préciser ce point, mais il suggère au représentant spécial qu'un contact plus étroit entre l'administration et les Bakweri et un effort encore plus grand pour expliquer le fonctionnement de la *Cameroons Development Corporation* à la population dans son ensemble et aux différents groupes qui la composent aideraient beaucoup à rendre moins vifs ses griefs et à dissiper ses soupçons.

## 89. Programme de travail

105. M. HOOD (Australie) voudrait savoir ce qu'il en est exactement du Comité ad hoc pour les pétitions ; il croit savoir qu'il ne peut siéger actuellement parce que certains services ne peuvent lui être assurés.

106. M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la Tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes) déclare qu'il est impossible à l'heure actuelle de tenir en même temps des séances du Conseil et des séances du Comité *ad hoc* pour les pétitions parce que l'on ne dispose pas d'un nombre suffisants de rédacteurs de procès verbaux. L'orateur a câblé à Lake Success la veille pour informer le siège de la décision prise par le Conseil de terminer ses travaux le 6 avril et demander d'autres rédacteurs de procès-verbaux et d'autres interprètes. Il espère que ceux-ci arriveront dans trois ou quatre jours.

107. Le PRÉSIDENT rappelle qu'il a averti le Conseil de la difficulté qu'il y aurait à tenir deux séances plénières par jour en plus des séances de comité. Il a également signalé que si, selon la décision prise la veille, le Conseil veut clore la session le 6 avril, il faudra prendre des mesures pour augmenter les effectifs des services techniques mis à la disposition du Conseil.

108. Le Président tient à souligner qu'il a fait toutes réserves en ce qui concerne la date du 6 avril que le Conseil a fixée quelque peu hâtivement comme date de l'achèvement de ses travaux. La seconde lecture du projet de statut de Jérusalem avance lentement, les points soulevés demandant un examen attentif. Pour l'examen des rapports annuels sur l'administration des Territoires sous tutelle d'Afrique occidentale, le Conseil est déjà en retard sur son calendrier. De plus, étant donné la fréquence des séances, les membres du Conseil semblent avoir peine à étudier les documents publiés avec toute l'attention requise et les débats s'en trouvent certainement ralentis.

109. M. KHALIDY (Irak) estime que le Conseil devra tôt ou tard envisager la possibilité que le comité *ad hoc* pour les pétitions continue de siéger à Genève après le 6 avril.

110. Le PRÉSIDENT fait remarquer que si le Comité *ad hoc* pour les pétitions doit continuer ses travaux après la fin de la session du Conseil, il n'y a pas de raison qu'il le fasse à Genève. En tout état de cause, aucune disposition budgétaire n'a été prise pour lui assurer les services de secrétariat dont il aura besoin. Le Comité devra donc siéger à Lake Success.

La séance est levée à 18 h. 25.